

# LA FONDATION DU PATRIMOINE

## > STATUT

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État. Habilitée par le ministère de l'économie et des finances et par le ministère de la culture et de la communication, elle accompagne concrètement les propriétaires privés et publics dans leur projet de restauration par des aides techniques et financières efficaces.

## > ORGANISATION

La Fondation du patrimoine est décentralisée dans chaque région et s'appuie sur un réseau dense de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

## > MOYENS D'ACTION

Pour mener à bien sa mission, la Fondation du patrimoine dispose d'instruments incitatifs. Le label « Fondation du patrimoine » facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux. La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

### Membres fondateurs

AXA - Bellon S.A (Sodexo-Alliance) - Crédit Agricole S.A. - Vivendi - Fimalac - Danone - Devanlay - Fondation Électricité de France - Indreco - L'Oréal - Michelin - Shell France - Parcs et Jardins de France - Fédération Française du Bâtiment.

## PARTICULIERS, ENTREPRISES

Grâce à vos dons, le prieuré royal Saint-Louis de Poissy sera restauré.

Il vous suffit de renvoyer le bulletin de souscription ou de faire un don en ligne :

[www.fondation-patrimoine.org/32798](http://www.fondation-patrimoine.org/32798)

Impôt sur les sociétés	Impôt sur le revenu	Impôt sur la fortune
Un don de...		
1000 €	100 €	500 €
Une économie d'impôt de...		
- 60 %	- 66 %	- 75 %
Une dépense réelle de...		
400 €	34 €	125 €

## CONTACTS

Commune de Poissy  
Pia Plantelin-Romand  
Mairie de Poissy  
Place de la République  
78 300 Poissy  
Tél : 01 39 22 55 10

Mail : [pplantelin-romand@ville-poissy.fr](mailto:pplantelin-romand@ville-poissy.fr)

FONDATION DU PATRIMOINE ÎLE-DE-FRANCE  
8, passage du Moulinet  
75 013 Paris  
Tél : 01 40 79 93 50  
Mail : [idf@fondation-patrimoine.org](mailto:idf@fondation-patrimoine.org)

## MERCI DE VOTRE SOUTIEN



Flashez le code ci-contre à l'aide de votre smartphone dans une application QR code et faites vos dons directement sur notre site internet sécurisé.

Souscription publique

Restauration du  
Prieuré royal Saint-Louis  
de Poissy

# FAITES UN DON !

[www.fondation-patrimoine.org/32798](http://www.fondation-patrimoine.org/32798)

FONDATION  
  
DU PATRIMOINE



# POISSY

## LE PROJET :

CONNAÎTRE

SAUVEGARDER

TRANSMETTRE



### UN INTERET PATRIMONIAL INCONTESTABLE

Bâti à partir de 1297 sur ordre de Philippe le Bel pour honorer la mémoire de saint Louis, son illustre grand-père qui venait d'être canonisé, le Prieuré royal Saint-Louis de Poissy fut un des plus riches et des plus prestigieux monastères de France entre la fin du Moyen Âge et la Révolution.

Construit sur l'emplacement même du lieu de naissance de saint Louis, le prieuré fut confié par le roi à des dominicaines, issues pour la plupart des plus grandes familles françaises, et devint rapidement un vaste ensemble monastique de 48 hectares dominé par une très imposante église prieurale.

Pendant plusieurs siècles, ces lieux à l'architecture exceptionnelle virent passer nombre de visiteurs illustres, et furent notamment le théâtre en 1561 du colloque de Poissy qui avait pour objectif de maintenir la paix entre catholiques et protestants dans une France au bord des Guerres de Religion.

**PARTICULIERS, ENTREPRISES,  
COMMERÇANTS, ARTISANS...**

**CHACUN PEUT APPORTER SA  
PARTICIPATION ET DEVENIR ACTEUR  
DE CETTE SAUVEGARDE, TOUT EN  
BÉNÉFICIANT D'UNE RÉDUCTION D'IMPÔT.  
APPORTEZ VOTRE SOUTIEN POUR SAUVER  
CE PATRIMOINE HISTORIQUE !**

Le Prieuré royal Saint-Louis de Poissy fut vendu comme bien national à la Révolution, quasiment entièrement démoli après 1792, et sur son emplacement plusieurs propriétés furent bâties au cours du XIXe siècle.

Mais, de ce glorieux passé subsiste la porterie construite au XIVe siècle puis remaniée aux XVe et XVIe siècles, qui était l'entrée monumentale du monastère. Et, ce qui est encore plus exceptionnel, l'enceinte extérieure du Prieuré royal Saint-Louis de Poissy est toujours debout sur près de 1,6 kilomètre. Bâtis pour défendre le monastère, ces murs ponctués de tours furent achevés vers 1465, avec certaines portions encore hautes de 7 à 8 mètres.

### UN PROGRAMME DE RESTAURATION NECESSAIRE

La porterie, qui abrite depuis 1974 le musée du Jouet, et l'enceinte extérieure du Prieuré Saint-Louis de Poissy ont certes beaucoup souffert des intempéries et de la pollution de ces dernières décennies, ce qui a provoqué de gros dégâts sur la pierre, mais elles présentent également de lourds désordres structuraux. Un pan de mur de l'enceinte s'est ainsi effondré en 2013 rue de la Tournelle.

Au regard de l'importance des travaux pour sauver ce patrimoine médiéval exceptionnel, tant pour l'Histoire de Poissy que pour celle de France, la mobilisation de tous est nécessaire.

## BON DE SOUSCRIPTION

Bulletin à retourner à :  
Fondation du patrimoine  
Délégation régionale d'Île-de-France  
8, passage du Moulinet 75 013 Paris

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de :  
« Fondation du patrimoine – Prieuré royal de Poissy »  
Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse indiqués sur le chèque.

ou retrouver le don en ligne sécurisé sur :  
[www.fondation-patrimoine.org/32798](http://www.fondation-patrimoine.org/32798)

Oui, je fais un don pour aider à la restauration du prieuré royal Saint-Louis de Poissy (78) et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine porté par la Commune de Poissy dans le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de ..... euros  
et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre de :

- l'impôt sur le revenu  
 l'impôt sur la fortune  
 l'impôt sur les sociétés

Pour les particuliers, votre don est déductible soit\* :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don (dans la limite de 20% du revenu imposable). Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.
- de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don (dans la limite de 50000€ - limite atteinte lorsque le don est de 66666€). Un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt.

\* Sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci.

Pour les entreprises, votre don est déductible\* :

- de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don (dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires HT). Un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.

\* Sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration.

Nom ou Société : .....

Adresse : .....

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés ci-dessus), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la réhabilitation que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectifications aux informations qui vous concernent ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la Commune de Poissy, pour le cas où le projet de réhabilitation n'aboutirait pas. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies, nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune et à 3% du montant des autres dons.